

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
relatif à la composition des Commissions zonales de
gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et
primaire libre confessionnel subventionné, ordinaire et
spécialisé**

A.Gt 23-03-2011

M.B. 02-05-2011

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines Commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, tel que modifié, notamment les articles 10, 13, § 2, et 15, § 5;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} octobre 2004 relatif à la composition des Commissions zonales de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire libre confessionnel subventionné, ordinaire et spécialisé, tel que modifié;

Sur la proposition du Ministre de la Fonction publique et de la Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont désignés en qualité de président(e) et président(e) suppléant(e) de la Commission zonale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire libre confessionnel subventionné, ordinaire et spécialisé, ci-après dénommée « la Commission » - zone de Bruxelles-Capitale :

- Président : M. Philippe TRUYE, attaché à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

- Président suppléant : M. Yvon BEUGNIES, attaché f.f. à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné.

Article 2. - Sont désignés en qualité de président(e) et président(e) suppléant(e) de la Commission - zone du Brabant wallon :

- Président : M. Claude DEMUYTER, attaché f.f. à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

- Présidente suppléante : Mme Annie ANDRE, attachée f.f. à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné.

Article 3. - Sont désignés en qualité de président(e) et président(e) suppléant(e) de la Commission - zone de Huy-Waremme :

- Présidente : Mme Viviane LAMBERTS, Directrice à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

- Président suppléant : M. Freddy KINDERMANS, attaché à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné.

Article 4. - Sont désignés en qualité de président(e) et président(e) suppléant(e) de la Commission - zone de Liège :

-Présidente : Mme Viviane LAMBERTS, Directrice à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Président suppléant : M. Freddy KINDERMANS, attaché à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné.



Article 5. - Sont désignés en qualité de président(e) et président(e) suppléant(e) de la Commission - zone de Verviers :

- Présidente : Mme Viviane LAMBERTS, Directrice à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;
- Président suppléant : M. Freddy KINDERMANS, attaché à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné.

Article 6. - Sont désignés en qualité de président(e) et président(e) suppléant(e) de la Commission - zone de Namur :

- Présidente : Mme Monique LAMOULINE, Directrice à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;
- Présidente suppléante : Mme Anne-Françoise GANY, attachée à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné.

Article 7. - Sont désignés en qualité de président(e) et président(e) suppléant(e) de la Commission - zone du Luxembourg :

- Présidente : Mme Monique LAMOULINE, Directrice à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;
- Présidente suppléante : Mme Anne-Françoise GANY, attachée à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné.

Article 8. - Sont désignés en qualité de président(e) et président(e) suppléant(e) de la Commission - zone de Mons/ Hainaut Centre :

- Président : M. Paul LENNE, Directeur à l'administration générale des personnels de l'enseignement subventionné;
- Présidente suppléante : Mme Yvette BOISDEQUIN, attachée à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné.

Article 9. - Sont désignés en qualité de président(e) et président(e) suppléant(e) de la Commission - zone de Charleroi/Hainaut Sud :

- Président : M. Paul LENNE, Directeur à l'administration générale des personnels de l'enseignement subventionné;
- Présidente suppléante : Mme Yvette BOISDEQUIN, attachée à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné.

Article 10. - Sont désignés en qualité de président(e) et président(e) suppléant(e) de la Commission - zone de Tournai/Hainaut occidental :

- Président : M. Paul LENNE, Directeur à l'administration générale des personnels de l'enseignement subventionné;
- Présidente suppléante : Mme Yvette BOISDEQUIN, attachée à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Article 11. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 1^{er} octobre 2004 relatif à la composition des commissions zonales de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire libre confessionnel subventionné, ordinaire et spécialisé, tel que modifié, est abrogé.

Article 12. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 13. - Le Ministre ayant l'Enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 24 mars 2011.

Lois 36496

Le Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique,

J.-M. NOLLET

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M.-D. SIMONET

